



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tchad

Question écrite n° 4750

Texte de la question

M. Robert Cazalet attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les nombreuses violations des droits de l'homme commises au Tchad. Compte tenu des relations privilégiées existant entre la France et le Tchad, il lui demande quelles initiatives le gouvernement français entend prendre pour inciter au respect des droits fondamentaux de l'homme dans ce pays.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, la situation des droits de l'homme au Tchad est effectivement préoccupante. Dans un passé tout récent, des exactions ont été commises par des éléments armés contre des populations civiles. Les exactions de certains membres de la garde républicaine dans le Logone oriental, au sud du pays, en avril, le massacre de Chokoyam au début du mois d'août, sont malheureusement présents dans toutes les mémoires. La France a dénoncé ces atrocités avec la plus grande fermeté. En effet, elle tient le respect des droits de l'homme pour une priorité de sa politique étrangère et ne manque donc pas de réagir chaque fois que des violations des droits de l'homme sont portées à sa connaissance. C'est pourquoi la France multiplie ses interventions auprès des responsables tchadiens pour prôner le retour à la paix au sein de la population, afin que le Tchad puisse devenir un État démocratique et moderne qui se consacre à son développement. La poursuite du processus de transition démocratique reçoit ainsi notre plein soutien.

Données clés

Auteur : [M. Cazalet Robert](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4750

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 1993, page 2380

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3301